

Horaires d'ouverture

Mardi de 17h00 à 19h00

Jeudi de 17h00 à 18h00

Permanences des élus

Mardi de 18h00 à 19h00

Jeudi de 17h00 à 18h00

Contacts

Téléphone : 02 32 56 70 65

Mail : mairie.leperrey@orange.fr

Site : www.leperrey.fr



2 route de la mairie - Fourmetot - 27500 LE PERREY

Le mot du Maire

Chers concitoyens, cher amis,

Ce bulletin municipal de vacances pourrait être perçu comme un bilan de fin de mandat, c'est un peu le cas.

Nous souhaitons vous présenter un état le plus complet possible des actions que nous avons réalisées sur la commune pendant ces 5 années passées à œuvrer pour la commune et ses habitants. Emportés par l'envie de servir, nous avons dépassé nos prévisions et vous aurez l'occasion de découvrir au fil des pages que l'activité et le bon fonctionnement de notre conseil ont été prolifiques. En tant que maire, je suis très heureux de travailler au sein de ce conseil et la clé de cette réussite, qui se veut collective, est due au travail concerté ainsi qu'à l'implication et l'efficacité de nos collaborateurs.

Après la confiance que vous nous avez accordée en 2020, nous avons à cœur de vous présenter ce point d'étape.

Nous aurons le plaisir d'en échanger si vous le souhaitez lorsque nous nous retrouverons pour notre habituel apéritif estival, le dimanche 6 juillet, avant des vacances bien méritées pour tous.

C'est un bien triste moment pour notre commune : Henri DESANAUX, notre collègue et ami, nous a quitté lundi 16 juin, à 78 ans.

Elu conseiller municipal de Saint Ouen des Champs en 2008, il a ensuite été adjoint et enfin, depuis 2020, Maire délégué de Saint Ouen des Champs. Il a également été le Président du SIVOS des Trois Cornets de 2020 à 2022. Henri était un compagnon, un ami, très présent et engagé sur notre commune. Attentif à chacun, notre conseil est très affecté et nous renouvelons notre soutien et affection à sa famille.

Je souhaitais lui rendre hommage en vous présentant son engagement municipal au service de tous.

Le 24 juin, nous apprenons avec tristesse le décès d'une figure communale, Patick EUDE, qui a tant œuvré durant 20 années à l'embellissement de la commune. En 2020 il avait rejoint la commune de Saint Philbert sur Risle pour y exercer ses talents. Le conseil municipal présente ses sincères condoléances à nos secrétaires de mairie si dévouées, Delphine, son épouse, et Nelly, sa sœur, ainsi qu'à toute la famille. Nous leur adressons tout notre soutien dans cette épreuve, pour aujourd'hui comme pour demain.

Chers concitoyens, cher amis, nous vous souhaitons un bel été.

A bientôt

Philippe MARIE, Maire

Sommaire

Page 1 : Le mot du Maire

Pages 2 et 3 : La vie communale

Page 4 à 6 : Les finances communales

Page 7 : Le bilan de mandat

Page 8 : L'agenda communal



> La gestion des restes alimentaires



Le point d'apport volontaire des restes alimentaires

Le Syndicat PRECOVAL (syndicat de Prévention, de Collecte et de Valorisation des déchets de l'ouest de l'Eure) est intervenu récemment sur notre commune afin d'installer les colonnes de collecte des restes alimentaires. Deux points de collecte sont à votre disposition : Place de l'église à Fourmetot (près des collecteurs de verre et de cartonnettes) et sur le parking face à l'école des Trois Cornets.

Afin de pouvoir y déposer vos restes alimentaires, les personnes qui le souhaitent, peuvent venir chercher à la mairie leur « siaux » et les sacs kraft associés.



> Collecte des Ordures Ménagères

La COVED modifie le jour de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif pour les Communes déléguées de St Ouen des Champs et St Thurien. A compter du 1^{er} juillet 2025, la collecte aura lieu le mardi au lieu du jeudi. Les jours de collecte pour les autres tournées restent inchangés.

Le calendrier de collecte pour le reste de l'année est joint à ce bulletin.

> Règlementation sur les outils bruyants

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc. susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, que :

- ♦ De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi.
- ♦ De 9h à 12h et de 14h30 à 19h le samedi.
- ♦ De 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

> Identification des boîtes aux lettres

Il est rappelé à tous, que pour la bonne identification des logements par les services municipaux, postaux, et d'urgences, le numéro de rue doit être apposé en bord de voirie. Toujours dans un souci d'identification, nous vous demandons également de bien vouloir indiquer les noms des personnes habitants dans votre logement sur la boîte aux lettres.

> Inscriptions aux transports scolaires NOMAD

Les inscriptions aux transports scolaires ainsi que la consultation des horaires et des circuits se font directement sur le site de la Région : <https://transport-scolaire.normandie.fr>

L'inscription en ligne est ouverte depuis le 17 juin.

> Nouveaux habitants

Nous invitons les nouveaux habitants à se présenter en mairie pour leur communiquer diverses informations sur la vie communale (inscription sur les listes électorales, recensement militaire, inscription à l'école,...)



> Liste électorale et élections municipales

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale dès lors que vous changez de commune de résidence. Cette inscription peut avoir lieu tout au long de l'année.

Cette année, aucune élection n'est prévue pour le moment. L'an prochain, vous serez amenés à voter pour les élections municipales en mars.

La loi généralise le scrutin de liste paritaire dans toutes les communes.

Désormais, la loi prévoit que tous les conseillers municipaux, peu importe la taille de la commune, «sont élus selon les modalités prévues aux articles L.260 et L.262 du Code électoral, c'est-à-dire au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus deux candidats supplémentaires, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation ». Ces listes doivent être composées de façon paritaire : «La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Pour résumer, voici les nouvelles règles :

- ♦ un candidat ne peut plus se présenter seul aux élections.
- ♦ suppression de la possibilité de panachage (c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres) Tout nom rayé sur la liste équivaut à un bulletin nul.
- ♦ Il faut autant de femmes que d'hommes.



> Espaces sans tabac

Le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles annonce une série de mesures pour renforcer la lutte contre le tabac et la protection des plus jeunes en instaurant notamment des espaces sans tabac dès le 1^{er} juillet 2025.

À partir du 1^{er} juillet 2025, il sera donc **interdit de fumer dans les lieux suivants** :

- parcs et jardins publics ;
- plages bordant des eaux de baignade ;
- abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;
- abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
- espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

Une signalétique sera installée prochainement afin de vous rappeler la réglementation applicable sur la Commune.



> le bilan financier 2024

Le bilan financier 2024 de la commune présente un résultat d'exercice de 422 227,23 €

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur sont notifiées par les services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). L'an dernier, les taux communaux ont été augmentés de 1 %.

Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ils sont applicables aux bases d'imposition permettant d'établir les cotisations dues par les redevables.

Les taux votés ont été augmentés par la commune de 1 % en 2024. D'autre part, les bases directes ont été revalorisés par l'Etat de 4,96% pour la taxe foncière bâtie et de 3,77 % pour la taxe foncière non bâtie. Les bases d'imposition pour la taxe d'habitation ont diminué de 13,70 %.

Taxe d'habitation	8,85 %	19,72 % (strate départementale)
Foncier bâti	29,54 %	48,32 % (strate départementale)
Foncier non bâti	19,06 %	51,41 % (strate départementale)

Ces taux votés par la commune demeurent nettement inférieurs à la moyenne de la strate départementale.



Ce tableau retrace la situation financière de la commune en faisant apparaître les deux sections comptables, de fonctionnement et d'investissement, jusqu'au résultat net global de clôture.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 103 262,01 €

La commune conserve et augmente ses marges de manœuvre en matière de capacité d'autofinancement (CAF) avec une réserve financière de 562 170,99 €.

Ainsi, le résultat de clôture de fonctionnement de 2024 s'élève à 665 433,00 €, montant qui va permettre de financer les opérations d'investissement et le remboursement des emprunts.

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de 343 096,73 €.

Le résultat de clôture est de -338 864,72 €.

Le résultat net global de l'exercice est de 326 568,17 €.

Balance 2024	Dépenses	Recettes	Résultat 2024
Section de fonctionnement			
Résultats (1)	696 327,23 €	799 589,24 €	103 262,01 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté			562 170,99 €
Résultat de clôture (3)			665 433,00 €
Section d'investissement			
Résultat (2)	465 184,11 €	122 087,38 €	-343 096,73 €
001 - Solde d'exécution reporté			4 231,90 €
Résultat de clôture (4)			-338 864,83 €
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1 161 511,34 €	921 676,62 €	-239 834,72 €
Résultat net global de clôture (3) + (4)			326 568,17 €

> Le budget principal 2025

Le budget d'une commune est voté par le conseil municipal.

Il doit respecter 5 grands principes :

- Annualité : un exercice budgétaire correspond à la période du 01/01 au 31/12
- Sincérité : l'ensemble des dépenses et recettes doivent être inscrites
- Unité : toutes les dépenses et les recettes figurent sur un budget unique
- Spécialité : chaque dépense et recette doit être affectée à la bonne imputation
- Équilibre : les recettes doivent être égales aux dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 153 318 €

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général (électricité, eau, carburants, combustibles, fournitures, entretien terrains & bâtiments, assurances...) 198 900 €	Impôts et taxes (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation,...) 313 089 €
Charges de personnel 243 900 €	Dotations, subventions et participations (dotation forfaitaire, FCTVA, compensations,...) 271 822 €
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités et cotisations des élus, participation au fonctionnement du sivos ...) 575 575 €	Produits des services, des domaines et des ventes (concessions cimetières, location vaisselle de la salle, récupération charges locataires) 47 680 €
Charges financières (intérêts des emprunts) 22 640 €	Autres produits de gestion courante (loyers des immeubles, reversement de la CCPAVR) 98 500 €
Atténuations de produits et provisions (versements de fiscalité) 89 479 €	Excédent de fonctionnement reporté 422 227 €
Virement à la section d'investissement 0 €	
Amortissements de biens 22 824 €	

La commune est très dépendante des dotations versées par l'Etat. Décidées par la loi de finances chaque année, ces recettes qui permettent de financer le fonctionnement de la commune, fluctuent et font l'objet d'un calcul complexe. Pour 2024, les dotations de l'Etat représentent 22,7 % des recettes de fonctionnement.

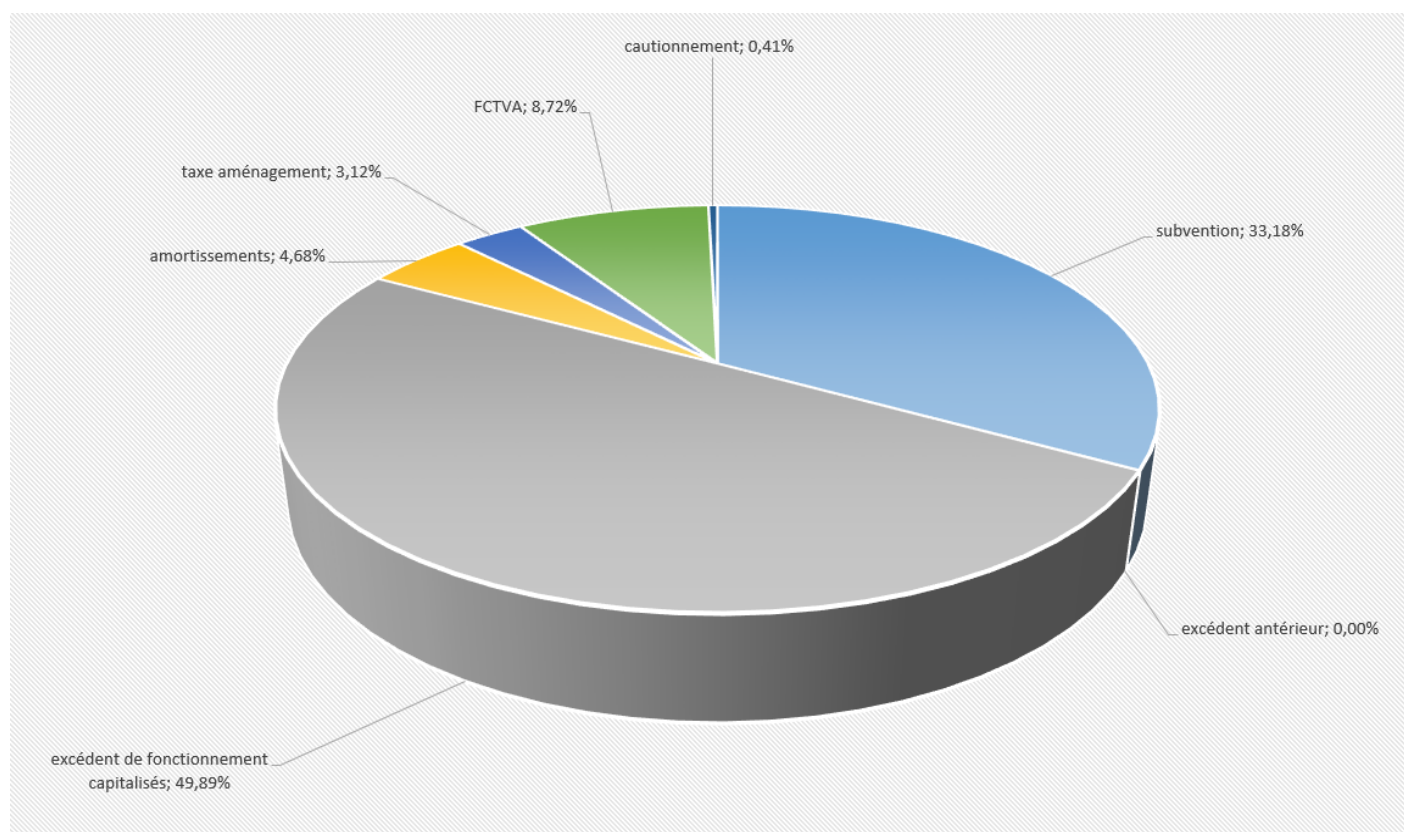
SECTION D' INVESTISSEMENT : 487 532,83 B€

Les dépenses de la section d'investissement correspondent aux travaux qui modifient le patrimoine de la commune. Elles sont votées par opération comme détaillées ci-dessous. Diverses écritures financières y sont ajoutées telles que le remboursement d'emprunts, le solde d'investissement reporté et les opérations d'ordre.

Travaux d'investissement

Aménagements	5 000 €	• Aménagement du terrain de la halle multi-activités
Bâtiments communaux	29 500 €	• Insonorisation de la garderie périscolaire • Installation d'un écran numérique à l'école de Fourmetot • Remplacement de 2 ordinateurs à la mairie • Lave vaisselle, adoucisseur et hotte (salle des associations)
Eclairage public	900 €	• Installation de mâts solaires route de la Barre
Voirie	20 000 €	♦ Installation de feux intelligents ♦ Panneaux de voirie
Cimetière	1 800 €	• Caveau provisoire (cimetière de Fourmetot)
Défense Incendie	24 700 €	• Installation d'un poteau incendie route de la Croisée • Installation d'une citerne enterrée route de la Berrenguerie
Matériel technique	11 000 €	• Robots tonte
Travaux divers	6 000 €	• Reliures des registres communaux
Dépenses financières	49 768 €	• Remboursement d'emprunt
Déficit antérieur reporté	338 864,83 €	

Recettes d'investissement



Le bilan de mandat

Domaine	Nature de la dépense	montant	subvention
Travaux sur les bâtiments communaux	• Aménagement et accessibilité de la mairie (cheminement et accès handicapés, menuiseries extérieures, armoires et rayonnages secrétariat...)	74 277 €	13 552 €
	• Réhabilitation de l'ancienne mairie de Saint Thurien en maison d'assistantes maternelles	33 800 €	18 072 €
	• Transformation de l'appartement n°1 du presbytère de Fourmetot en cabinet infirmier	30 564 €	10 101 €
	• Construction d'une halle multi-activités	285 817 €	100 000 €
	• Rénovation du logement de Saint Thurien	91 677 €	42 225 €
	• Remplacement des menuiseries extérieures à l'école des Trois Cornets	5 282 €	
	• Remplacement du matériel de cuisine de la salle des associations (lave-vaisselle, adoucisseur, hotte d'extraction)	8 847 €	3 686 €
Aménagement et entretien extérieur	• Installation de distributeurs de produits locaux	53 030 €	35 028 €
	• Pose d'un abribus devant le café-épicerie	4 491 €	
	• Remplacement du défibrillateur à la salle des associations	1 380 €	
	• Plateforme de collecte des déchets chemin de la Mare Saussaye	4 096 €	
Service technique	• Achat de machines outils pour les espaces verts et le petit bricolage (débroussailleuse, nettoyeur haute pression, motopompe, taille haie, tronçonneuse, souffleur, girobroyeur, meuleuse et petit outillage)	6 414 €	
	• Véhicule utilitaire + remorque	19 700 €	
	• Tente de réception + tables	5 297 €	
Cimetières Eglises	• Columbarium et stèle au jardin du souvenir (Fourmetot)	4 070 €	
	• Mise aux normes de l'ossuaire de Fourmetot	1 800 €	
	• Portail cimetière de Saint Ouen des Champs	2 746 €	
	• Relèvement de tombes	14 404 €	
	• Motorisation des cloches de l'église de Saint Ouen des Champs	2 661 €	
	• Motorisation des cloches de l'église de Saint Thurien	1 716 €	
	• Motorisation des cloches de l'église de Fourmetot	2 893 €	
Informatique mairie	• Serveur, ordinateurs et double écrans	3 396 €	
	• Création d'un site internet	4 200 €	
Informatique école	• Installation de 3 écrans numérique	16 096 €	10 513 €
	♦ Ordinateur pour direction	1 049 €	
	♦ Bibliothèque	7 324 €	4 727 €
Travaux sur le réseau d'électricité	• Renforcement et extension	5 671 €	
	• Enfouissement	4 602 €	
	• Mâts solaires	14 866 €	
	• Eclairage public	9 527 €	
Défense incendie	• Installation de poteaux et bouches incendie	31 261 €	} 86 235 €
	• Installation de 5 citernes enterrées	95 085 €	
	• Réhabilitation de la mare route du Chemin de Rouen	5 700 €	
	• Panneaux de signalisation pour la défense incendie	3 731 €	

Dimanche 6 juillet : apéritif estival à partir de 12h00

La municipalité vous invite à partager le verre de l'amitié sur l'espace de convivialité de Saint Thuriën, aux abords de l'ancienne mairie.



Après l'apéritif, vous pourrez apporter votre pique-nique et le partager avec votre famille et vos amis.

Une tente sera installée à cette occasion.

Pensez également à prendre vos boules de pétanques, vos jeux de cartes, vos dominos, etc pour un après-midi récréatif.



Samedi 6 septembre : hommage aux fusillés de l'Epinay

Samedi 11 et dimanche 12 octobre : repas des aînés

Dimanche 2 novembre : 32^{ème} foire aux arbres

Mardi 11 novembre : commémoration de l'armistice 1918

Samedi 6 décembre : marche pour le Téléthon

De bonnes vacances et un bel été à tous